

Faire affaire

avec Hydro-Québec



Sommaire

| | |
|--|---|
| Mot de la directrice – Acquisition | 1 |
| Introduction | 2 |
| Règles d'éthique d'Hydro-Québec | 3 |
| La qualité à Hydro-Québec | 3 |
| Processus d'acquisition de biens et de services | 5 |
| Les garanties | 7 |



Annexes

Politique – Nos acquisitions
de biens meubles et de services

Les centres d'acquisition
d'Hydro-Québec

Comment nous joindre ?

Organigramme : L'Acquisition
à Hydro-Québec

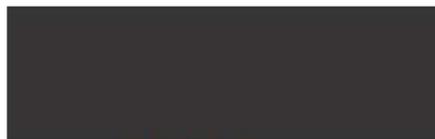
Mot de la directrice – Acquisition

Mettre à la portée des fournisseurs l'essentiel de l'information relative aux façons de faire d'Hydro-Québec en matière d'acquisition de biens et de services, voilà l'objet principal de la brochure Faire affaire avec Hydro-Québec. Destinée aux fournisseurs qui désirent offrir leurs biens ou leurs services à l'entreprise, cette brochure donne accès rapidement aux notions fondamentales de ce processus d'affaires.

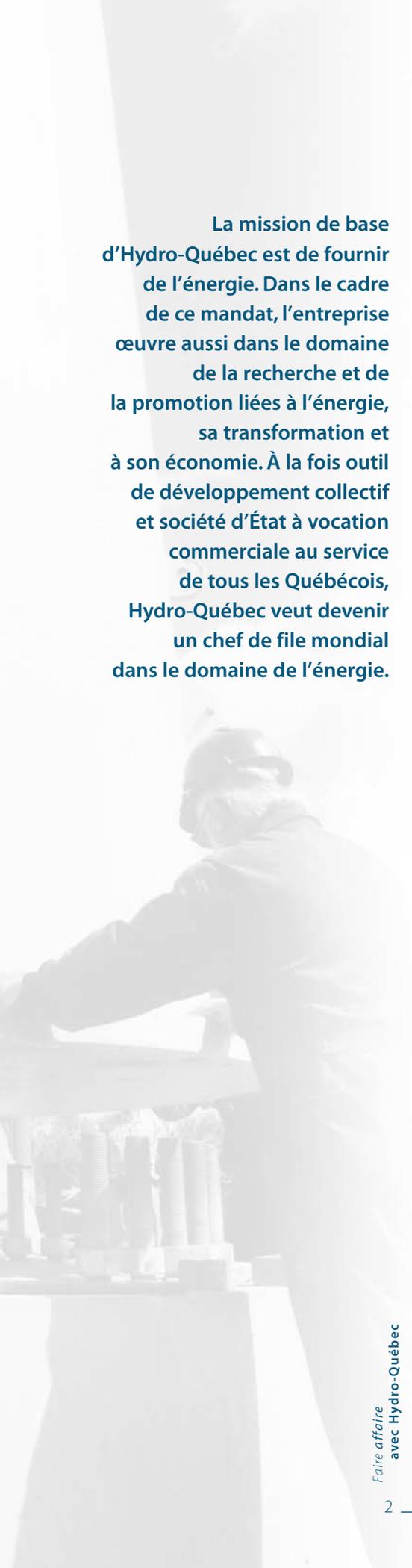
L'inscription au Répertoire des fournisseurs et la mise à jour de vos coordonnées sur notre site Internet, les exigences d'Hydro-Québec à l'égard de ses fournisseurs, la qualification des fournisseurs et l'évaluation de leur performance, les règles relatives à la passation des marchés, le contrôle et l'assurance de la qualité, tous ces sujets et bien d'autres sont au nombre des thèmes abordés.

La participation des fournisseurs est un facteur essentiel à l'atteinte des objectifs de croissance et de rentabilité de l'entreprise. Ainsi, dans une perspective constante d'amélioration, Hydro-Québec considère de plus en plus le coût global d'un bien ou d'un service. Cette approche permet d'analyser tous les coûts associés à un bien ou un service durant son cycle de vie. De plus, la direction – Acquisition continue à procéder au regroupement des besoins de l'entreprise pour optimiser les avantages liés à son pouvoir d'achat. Nous contribuons également à la stabilité de certains fournisseurs par la signature de contrats à long terme. Enfin, la direction – Acquisition entend poursuivre ses efforts pour faciliter les liens avec ses fournisseurs, grâce à l'utilisation accrue d'Internet, comme pour les appels d'offres en ligne et la fourniture de documentation électronique.

La publication de la brochure Faire affaire avec Hydro-Québec s'inscrit dans l'ensemble des efforts déployés pour établir des relations harmonieuses, dynamiques et durables avec les fournisseurs de biens et de services de l'entreprise.



*Jocelyne Fortin
Directrice – Acquisition*



La mission de base d'Hydro-Québec est de fournir de l'énergie. Dans le cadre de ce mandat, l'entreprise œuvre aussi dans le domaine de la recherche et de la promotion liées à l'énergie, sa transformation et à son économie. À la fois outil de développement collectif et société d'État à vocation commerciale au service de tous les Québécois, Hydro-Québec veut devenir un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie.

Introduction

Hydro-Québec évolue dans un environnement de marchés en rapide mutation, qui comporte autant de défis que d'opportunités. Dans ce contexte, l'entreprise est déterminée à gérer ses activités sur une base d'affaires. À cette fin, elle s'est fixée des objectifs de croissance et de rentabilité soutenus.

La direction – Acquisition est responsable de fournir les orientations, les stratégies et les services en matière d'acquisition de biens et de services. Elle met tout en œuvre pour que ses activités rejoignent la volonté de croissance et de rentabilité de l'entreprise.

En matière d'acquisition de biens et de services, les efforts pour atteindre ces objectifs sont axés sur les besoins d'Hydro-Québec, sur la connaissance des produits et des fournisseurs et se traduisent par la mise en place des meilleures pratiques d'affaires et de gestion. Conformément à la politique *Nos acquisitions de biens meubles et de services*, ces pratiques visent à permettre à l'entreprise d'acquérir des biens et des services de qualité, à juste prix et au moment opportun, tout en favorisant les retombées économiques au Québec.

Pour relever les défis des prochaines années, Hydro-Québec compte sur la compétence et le savoir-faire de tous ses fournisseurs de biens et de services. C'est pourquoi, que ce soit pour répondre à des besoins récurrents ou à des besoins à court, moyen et long termes, l'entreprise fait affaire avec des fournisseurs reconnus pour leur performance et aptes à satisfaire ses exigences.

Règles d'éthique d'Hydro-Québec

Afin d'assurer un traitement équitable des fournisseurs, Hydro-Québec et ses employés s'engagent à :

- Exercer leurs fonctions conformément aux lois et aux règlements, ainsi qu'aux encadrements de l'entreprise et autres règles d'éthique spécifiques adaptées à des situations particulières ;
- Refuser de transiger, de faire toute entente ou de poser tout geste contraire aux encadrements qui régissent leurs activités ou aux règles de saine administration et de bonne conduite ;
- Traiter avec courtoisie, diligence, bonne foi et justice tout employé de l'entreprise de même que les clients de cette dernière, ses fournisseurs et toutes les personnes qui lui sont associées ;
- Éviter tout conflit d'intérêts ainsi que toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts.



La qualité à Hydro-Québec

La qualité est au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. Aussi fait-elle l'objet d'efforts soutenus et d'un suivi constant. En effet, l'entreprise intègre l'approche qualité dans la gestion de ses activités, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

Ce mode de gestion fait évidemment appel à la participation active des fournisseurs afin qu'ils contribuent aux efforts que consacre Hydro-Québec pour maintenir ses activités à un niveau de qualité supérieur et véhiculer une image conforme à cette réalité. Dans ce contexte, Hydro-Québec met tout en œuvre pour s'assurer de la qualité des biens et des services qu'elle acquiert ainsi que de l'amélioration continue de ses pratiques d'acquisition. Pour avoir accès aux marchés d'Hydro-Québec, les fournisseurs de biens et de services stratégiques, ou ayant un impact significatif sur la mission de base ou l'image de l'entreprise, doivent généralement posséder un système qualité ISO 9000 enregistré par un organisme dûment reconnu.

Précisons que les biens et services liés à la mission de base sont ceux directement requis pour produire, transporter et distribuer de l'énergie. Ces biens et services requièrent un haut niveau de fiabilité ou de spécialisation dans le domaine de l'énergie.



Hydro-Québec assure une gestion rigoureuse et efficace des mécanismes relatifs au processus d'acquisition des biens et des services nécessaires à la réalisation de sa mission de base et à ses activités courantes.

Les principes qu'elle applique s'appuient sur sa politique *Nos acquisitions de biens meubles et de services*. Ces principes visent à assurer un traitement équitable et confidentiel de ses fournisseurs, tout en évitant les conflits d'intérêts. Les informations qui suivent précisent les différents aspects de ce processus, notamment la qualification des fournisseurs, les modes d'acquisition, la transmission de la soumission, l'attribution des contrats, le contrôle de la qualité et l'évaluation de la performance.

Processus d'acquisition de biens et de services

Inscription au Répertoire des fournisseurs

Pour offrir vos biens et vos services à Hydro-Québec, vous devez vous inscrire au Répertoire des fournisseurs. Pour ce faire, il suffit de vous inscrire sur notre site Internet (www.hydroquebec.com/soumissionnez/inscrire.html) ou de demander le formulaire d'inscription auprès du responsable de l'inscription de votre région. Vous trouverez les coordonnées de ce dernier aux annexes suivantes : *Les centres d'acquisition d'Hydro-Québec* ou *Comment nous joindre ?*.

Les renseignements fournis sont versés au Répertoire des fournisseurs auquel le personnel des unités d'acquisition d'Hydro-Québec se réfère lors d'appels d'offres restreints. Si vos coordonnées changent, il est donc important de procéder à la mise à jour de votre profil de fournisseur sur notre site Internet à : <https://www.hydroquebec.com/soumissionnez/miseajour.html>

Qualification des fournisseurs

Pour obtenir des biens et des services de qualité dans une perspective d'amélioration continue, Hydro-Québec a mis en place un mécanisme qui lui permet de s'assurer de la qualification de ses fournisseurs et de leur capacité à répondre aux exigences de l'entreprise.

Le processus de qualification des fournisseurs ne s'applique que lorsqu'il représente une valeur ajoutée. De façon générale, tout fournisseur d'un bien ou d'un service stratégique, ou ayant un impact significatif sur la mission de base ou l'image de l'entreprise, est soumis au processus de qualification. Il se peut qu'un fournisseur de biens ou de services requis pour la réalisation d'activités courantes fasse aussi l'objet d'une qualification. L'inscription de votre firme au Répertoire des fournisseurs ne lui confère pas le statut de firme qualifiée.

Hydro-Québec qualifie les fournisseurs en fonction de leurs produits, selon des aspects techniques, économiques, financiers, commerciaux et environnementaux, ainsi que des aspects de sécurité, de performance et de gestion de la qualité. Le processus de qualification intègre aussi l'homologation de produits stratégiques. Notons que le statut de chacun des fournisseurs qualifiés est revu périodiquement, et ce, à partir de l'information découlant du système d'évaluation de la performance des fournisseurs et d'autres mécanismes mis en place à Hydro-Québec.

Passation du marché

De façon générale, Hydro-Québec favorise des modes d'acquisition qui font appel à la concurrence entre les fournisseurs. L'entreprise regroupe les fournisseurs sous deux catégories : les fournisseurs de services professionnels et les fournisseurs de biens et de services autres que professionnels.

Les services professionnels

Les services professionnels se définissent comme les activités qui consistent à produire un ouvrage à caractère intellectuel ou conceptuel et dont le résultat est remis à Hydro-Québec sous forme de rapports, de conseils, d'études, de dessins, de devis ou d'autres œuvres de création. Il s'agit généralement de services-conseils dans les champs d'expertise suivants : architecture et génie du bâtiment, contrôle de la qualité, environnement, géomatique et arpentage, informatique, ingénierie et services complémentaires, ingénierie des matériaux et laboratoires, gestion et toute autre expertise professionnelle requise pour la conduite des affaires de l'entreprise.



- **Modes d'acquisition**

Le recours à des services professionnels se fait selon le mode d'acquisition déterminé en fonction de l'expertise spécifique requise.

De façon générale, lors de l'acquisition de services professionnels dont l'expertise spécifique a peu d'impact sur la mission de base de l'entreprise et dont la valeur est de plus de 50 000 \$, Hydro-Québec utilise l'appel de propositions restreint.

Lors de l'acquisition de services professionnels dont l'expertise spécifique a un impact significatif sur la réalisation de sa mission de base, Hydro-Québec gère le maintien de l'expertise externe en planifiant ses besoins et en répartissant les contrats entre des fournisseurs qualifiés selon la nature et l'envergure des expertises nécessaires, et ce, quelle que soit la valeur de l'acquisition. Cette procédure assure à Hydro-Québec la pérennité de ces expertises.

- **Négociation de contrat**

Tout contrat d'acquisition de services professionnels, peu importe le mode d'acquisition, fait l'objet d'une négociation qui tient compte des pratiques d'affaires d'Hydro-Québec. Cette négociation peut porter sur le contenu du mandat, les méthodes de travail, le calendrier de réalisation, l'organisation de l'équipe de travail, les qualifications des ressources ainsi que le coût des services et le mode de rémunération.

Les biens et les services autres que les services professionnels

L'acquisition de biens ou de services autres que les services professionnels s'effectue selon les modes suivants.

- **L'appel d'offres ou de propositions ouvert¹**

Hydro-Québec utilise généralement l'appel d'offres ou de propositions ouvert pour des biens ou des services d'une valeur supérieure à 100 000 \$. Dans ce cas, l'entreprise exige des garanties de soumission et d'exécution. Elle peut, au besoin, exiger aussi des garanties de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services.

- **L'appel d'offres ou de propositions restreint et la négociation de gré à gré**

L'appel d'offres ou de propositions restreint s'adresse à des fournisseurs inscrits au Répertoire des fournisseurs et, s'il y a lieu, qui ont fait l'objet d'un processus de qualification. L'appel d'offres ou de propositions restreint se fait par courrier, par télécopieur ou par courriel. Hydro-Québec peut, dans certains cas, opter pour la négociation de gré à gré.

Habituellement, aucune garantie de soumission, d'exécution ou de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services n'est exigée pour les appels d'offres restreints visant l'acquisition de biens. Pour des acquisitions de services, ainsi que l'installation et la fourniture de biens liés à la mission de base d'une valeur supérieure à 100 000 \$, et ce, même si l'appel d'offres est restreint, Hydro-Québec exige généralement des garanties de soumission, d'exécution et, si nécessaire, de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services.



Faire affaire
avec Hydro-Québec

7

Les garanties

| | |
|-------------------------------|---|
| Garantie de soumission | <i>La garantie de soumission souligne la volonté du fournisseur de respecter, s'il est choisi, l'offre qu'il a faite en réponse à l'appel d'offres. Le fournisseur autorise ainsi Hydro-Québec à s'indemniser s'il retire sa soumission à la séance d'ouverture des soumissions ou par la suite, ou encore s'il ne fournit pas dans les délais précisés par l'entreprise, les garanties, les polices ou les attestations d'assurance exigées dans le document d'appel d'offres.</i> |
| Garantie d'exécution | <i>La garantie d'exécution vise à assurer la réalisation d'un contrat et à indemniser Hydro-Québec si l'attributaire n'exécute pas ce contrat.</i> |
| Garantie de paiement | <i>La garantie de paiement vise, lors de l'exécution d'un contrat de travaux, à indemniser la main-d'œuvre de l'entrepreneur, les sous-traitants ainsi que les fournisseurs de matériaux et de services en cas de défaut de paiement par l'entrepreneur. Cette garantie protège également Hydro-Québec dans le cas où une hypothèque légale est enregistrée sur un de ses immeubles.</i> |

1. Dans un appel de propositions, Hydro-Québec se réserve le droit de négocier les éléments des propositions déposées par un ou des fournisseurs ou d'accepter la ou les propositions telles quelles.

Transmission de la soumission

Les soumissions doivent être déposées à l'endroit indiqué ou transmises au numéro de télécopieur spécifié dans le document d'appel d'offres ou de propositions, au plus tard à la date et à l'heure précisées. Hydro-Québec n'accepte que les soumissions qui sont conformes aux exigences stipulées dans la documentation.

Attribution des contrats

Seuls les fournisseurs qualifiés selon les règles de l'entreprise spécifiques au champ d'expertise concerné ou selon les exigences spécifiées au document d'appel d'offres sont éligibles à l'octroi d'un contrat. Ces fournisseurs doivent aussi détenir tous les permis et toutes les autorisations conformes à la loi et aux règlements en vigueur applicables à la réalisation de l'activité visée. De façon générale, les fournisseurs de biens et de services liés à la mission de base de l'entreprise doivent posséder un certificat d'enregistrement valide et conforme au modèle d'assurance de la qualité de la norme ISO 9000 spécifiée au contrat.



Assurance et contrôle de la qualité

Hydro-Québec a mis en place des mécanismes visant à assurer la gestion et le contrôle de la qualité des biens et des services qu'elle acquiert, et ce, conformément à ses besoins en matière de qualité. Dans certains cas, des interventions en vue de s'assurer du respect des exigences précisées au contrat sont effectuées chez des fournisseurs de biens et de services, généralement liés à la mission de base de l'entreprise. Ces interventions sont réalisées par des spécialistes d'Hydro-Québec en assurance et contrôle de la qualité ou par des firmes spécialisées mandatées par l'entreprise.

Évaluation de la performance des fournisseurs

Tout fournisseur qui a livré un bien ou un service ayant un impact significatif sur la mission de base ou l'image d'Hydro-Québec peut faire l'objet d'une évaluation de performance, selon des critères identifiés dans son contrat. Cette évaluation vise à mesurer le niveau de performance du fournisseur quant au respect de ses obligations contractuelles et de l'ensemble des aspects inhérents à sa relation d'affaires avec Hydro-Québec. L'entreprise informe le fournisseur des résultats de sa performance sur une base régulière. Précisons que les résultats de l'évaluation sont utilisés par l'entreprise afin d'orienter ses choix pour ses acquisitions futures et d'assurer l'amélioration continue.

© Hydro-Québec, édition révisée : 2005
Direction – Acquisition
Vice-présidence – Centre de services partagés
Reproduction autorisée avec mention de la source
Dépôt légal — 2^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-34601-7

99G269

www.hydroquebec.com

This publication is available in English.



| | |
|--|---------------------|
| Thème | En vigueur le |
| Nos acquisitions de biens meubles et de services et les conditions des contrats | 17 août 2009 |

Adoption

| | | | |
|---------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| N° de la résolution | Date | Secrétaire générale | |
| HA-110/2009 | 14 août 2009 | Marie-José Nadeau | <i>Original signé et conservé</i> |

1. Introduction

La présente politique constitue l'engagement d'Hydro-Québec concernant l'acquisition de biens meubles et services. Hydro-Québec vise à acquérir efficacement les biens meubles et services nécessaires à la conduite de ses activités courantes et stratégiques ; les biens meubles et services stratégiques sont ceux requis pour sa mission de base à savoir la production, le transport, la distribution de l'énergie. Cette politique énonce les principes généraux que l'entreprise applique dans l'acquisition de biens meubles et de services ainsi que dans les conditions de ses contrats.

2. Principes généraux

Hydro-Québec doit obtenir ses biens meubles et ses services en temps et lieux désirés selon les quantités et la qualité requises, le tout au coût le plus avantageux. À cette fin, elle fait affaire avec des fournisseurs de services compétents et performants, en leur assurant un traitement équitable et confidentiel, tout en évitant les conflits d'intérêts. En conséquence,

sécurité d'approvisionnement

pour s'assurer d'une sécurité d'approvisionnement des biens meubles et des services nécessaires à la réalisation de sa mission de base, Hydro-Québec s'engage à :

- favoriser le maintien d'un nombre adéquat de fournisseurs compétents pour maintenir un niveau requis de savoir-faire.

développement durable

pour réaliser ses acquisitions dans un souci de développement durable, Hydro-Québec s'engage à :

- spécifier aux fournisseurs, lorsque applicable, ses critères de développement durable, notamment en tenant compte à la fois de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

qualité

pour obtenir des biens meubles et des services de qualité dans une perspective d'amélioration continue, Hydro-Québec s'engage à :

- s'assurer de la qualification de ses fournisseurs et de leur capacité à répondre aux exigences de l'entreprise ;
- spécifier à ses fournisseurs ses besoins et exigences techniques, commerciales ou autres ainsi que les règles de sécurité exigées par l'entreprise ;

- gérer la qualité des biens meubles et services nécessaires à sa mission de base en précisant ses besoins en matière de qualité, en s'assurant que ses fournisseurs possèdent un système de gestion de la qualité adéquat et en effectuant une surveillance adaptée de manière à assurer la qualité des biens et services ;
- évaluer la performance de ses fournisseurs selon des critères connus de ceux-ci, les informer de cette évaluation et l'utiliser afin d'orienter ses choix pour ses acquisitions futures.

efficacité

pour obtenir les meilleures conditions du marché, Hydro-Québec s'engage à :

- optimiser la gestion de son approvisionnement en planifiant et en groupant ses besoins de biens meubles et de services ;
- favoriser de façon générale, des modes d'acquisition qui font appel à la concurrence entre les fournisseurs ;
- attribuer ses marchés aux fournisseurs ayant répondu aux exigences spécifiées, et ce au coût le plus avantageux ;
- développer des relations d'affaires durables avec ses fournisseurs lorsque de telles relations permettent d'atteindre des objectifs communs de réduction des coûts, d'amélioration de la qualité ou de développement technologique, et ce dans une perspective de rentabilité.

retombées économiques

Pour maximiser les retombées économiques au Québec, Hydro-Québec s'engage à :

- privilégier le recours aux entreprises québécoises tout en s'assurant d'une saine concurrence, sous réserve des ententes intergouvernementales en vigueur ;
- utiliser son pouvoir d'achat pour favoriser le maintien et le développement de l'activité économique du Québec.

3. Reddition de comptes

| | |
|----------------------|---|
| imputabilité | Chaque gestionnaire est responsable de faire appliquer les principes généraux contenus dans la présente politique et d'en rendre compte dans sa ligne hiérarchique. |
| exception | Toute dérogation à l'application d'un ou de plusieurs principes contenus dans la présente politique devra être signalée dans toute recommandation présentée pour approbation : on devra l'indiquer à la rubrique 4) <i>Analyse de conformité de la solution recommandée</i> . |
| préoccupation | Relativement à une préoccupation spécifique, le Conseil d'administration ou le président-directeur général peuvent en tout temps demander une reddition de comptes sur l'application de certains principes généraux contenus dans la présente politique. |
| mesure | Le vice-président exécutif – Ressources humaines et services partagés doit faire un suivi annuel au président-directeur général ainsi qu'au Conseil d'administration sur l'application des principes généraux contenus dans la présente politique. |

Comment nous joindre

Adresse Internet

www.hydroquebec.com/soumissionnez

Vous trouverez sur notre site Internet une foule de renseignements sur nos activités en matière d'acquisition de biens et de services. Vous pourrez aussi nous adresser vos commentaires ou vos questions directement par courrier électronique.

Appels d'offres

Notre site Internet vous offre un accès rapide à des renseignements détaillés sur les appels d'offres ouverts en cours, ainsi que sur ceux dont l'ouverture des soumissions a eu lieu au cours des trente derniers jours. Vous y trouverez aussi la liste des avis d'attribution des trente derniers jours.

Salle de consultation virtuelle

Il est également possible de consulter électroniquement certains appels d'offres.

Vous pouvez aussi composer un des numéros de téléphone suivants :

Montréal et les environs : [REDACTED]

Extérieur de Montréal : [REDACTED]

Services professionnels

Pour obtenir des renseignements sur les services professionnels, composez le numéro suivant :

[REDACTED] sans frais [REDACTED] Vous pouvez également écrire à l'adresse suivante :

Hydro-Québec

Responsable de l'inscription des fournisseurs de services professionnels

Direction – Acquisition

[REDACTED]

Pour nous joindre

Notre bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Vous pouvez y consulter les documents d'appels d'offres sur rendez-vous en présentant une pièce d'identité.

Pour les appels d'offres (commande et consultation)

Bureau des soumissions



Tél. : 



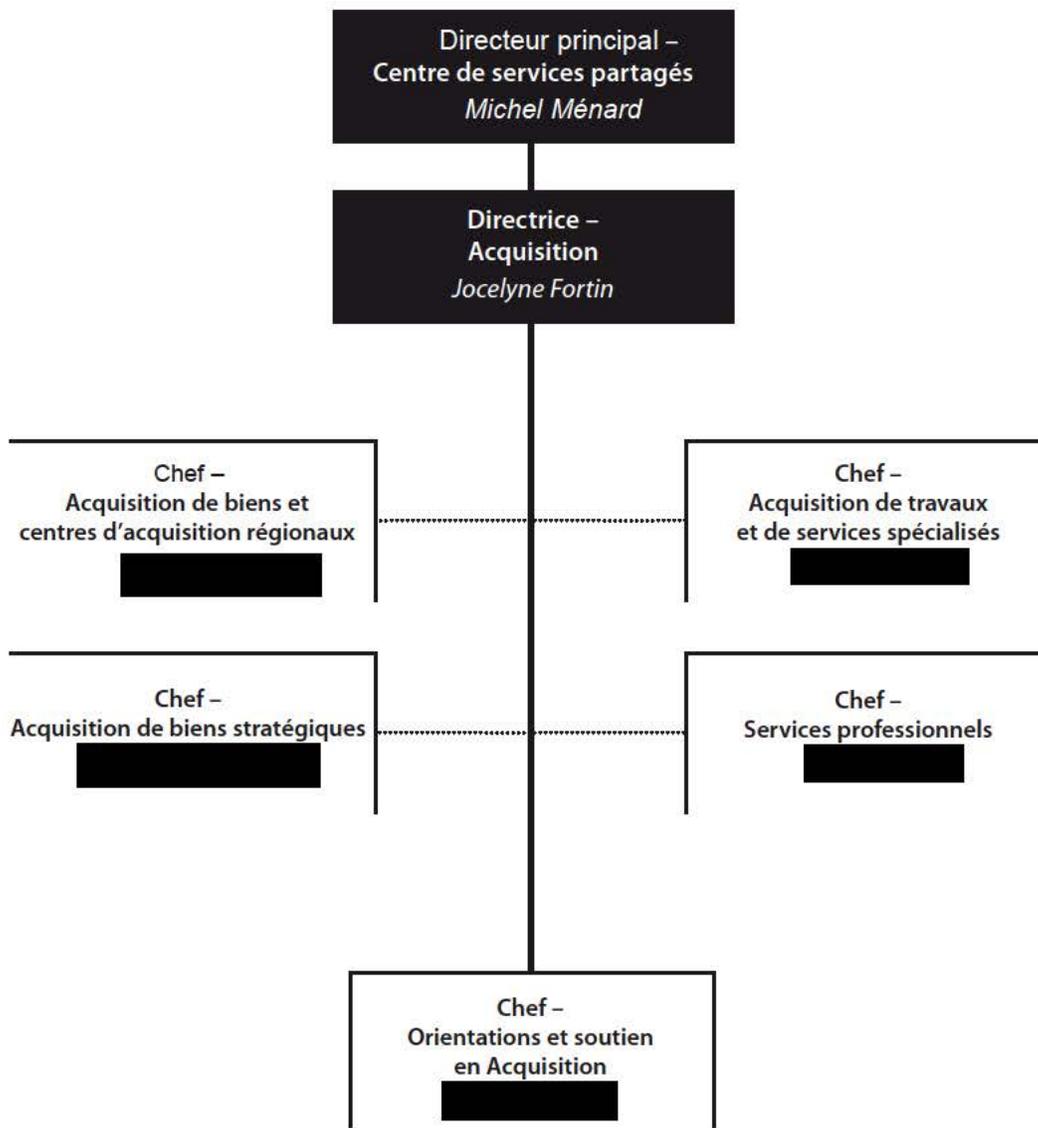
Télec. : 



Pour le Répertoire des fournisseurs d'Hydro-Québec

Ligne Info-Acquisition





Direction – Acquisition